

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 3 août 2021 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

Site visé par la demande : 19, boulevard Georges-Gagné Sud

Nature et effets de la demande :

Cette demande de dérogations mineures concerne un projet d'affichage et vise à:

- Permettre l'installation d'une enseigne à affichage électronique, alors que le règlement de zonage n° 901 l'interdit;
- Permettre l'installation d'une enseigne d'une largeur de 1,867 m pour l'affichage du menu au service à l'auto d'un restaurant, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit une largeur maximale de 1,8 m.

Lors de ladite séance du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande, sur place à l'hôtel de ville ou en complétant le formulaire de questions du public disponible sur la page de diffusion de la séance à l'adresse suivante : <https://www.ville.delson.qc.ca/fr/seances-du-conseil/questions-du-public/>.

Il est également possible de transmettre ses commentaires par écrit, à tout moment avant la séance, et ce, par courriel à l'adresse électronique greffe@ville.delson.qc.ca ou par courrier déposé à l'hôtel de ville. Le greffier fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Donné à Delson, ce 16 juillet 2021.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier